



## RECONFINEMENT : LA MAIRIE DE VIC-FEZENSAC TOUJOURS MOBILISEE AU SERVICE DES HABITANTS

⇒ **Services de la Mairie** : les équipes de la Mairie (agents et élus) restent mobilisés durant toute la durée du confinement. Services techniques, agents d'accueil et administratifs, agents des écoles et de la crèche, agents d'entretien, tous restent engagés et continuent leurs missions dans le respect des gestes barrières. Les élus sont également sur le pont pour répondre à toutes les demandes. Objectif : répondre aux besoins tout en protégeant la population.

⇒ **Attestations de déplacement** : des attestations de déplacement dérogatoire sont disponibles à l'accueil de la Mairie de Vic-Fezensac aux horaires d'ouverture ou dans un porte document devant l'hôtel de ville aux horaires de fermeture.

⇒ **Mise en place d'un numéro de permanence** : un numéro de permanence est remis en place afin d'éviter que des personnes ne se retrouvent isolées ou en difficulté, notamment les plus âgés.

Numéro de permanence : 06 23 05 43 45
---------------------------------------

La Mairie reste également joignable au 05 62 64 47 00

⇒ **Marché hebdomadaire** : le marché de Vic-Fezensac est maintenu dans sa partie « alimentaire ». L'ensemble des commerçants « alimentaires » seront présents tous les vendredis à leurs emplacements. Le marché doit se dérouler dans le plus strict respect des gestes barrières : port du masque obligatoire, distanciations sociales, interdiction des attroupements...

⇒ **Écoles** : Les écoles restent ouvertes durant le confinement. L'accueil de l'ensemble des enfants est assuré sur les temps scolaires et périscolaires. Toutefois, les protocoles sanitaires sont renforcés notamment :

- Port du masque obligatoire dès le CP. Les parents devront équiper leurs enfants. Toutefois, durant les premiers jours, pour les familles qui ne seraient pas équipées, la Mairie fournira des masques chirurgicaux aux élèves concernés.
- Respect des groupes d'élèves pour éviter le brassage des enfants sur les temps de garderie, récréation et repas.
- Remise en place de deux services au restaurant scolaire de l'école élémentaire.

⇒ **Crèche** : La continuité de l'accueil des enfants sera assurée dans le respect strict des protocoles.